

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 1 mai 2023
19 h
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Jean-Claude Bertin, maire suppléant
Paul Boudreau, conseiller
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère
Peter Breau, conseiller
Sylvie Collette-Boudreau, conseillère
Janice Cormier, conseillère
Harry McInroy, conseiller
Joël Despres, conseiller
Germaine Gallant, conseillère
Émile O'Brien, conseiller
Murray Lloyd, conseiller
Harry McInroy, conseiller

Membres non-votants
présents: Victor Boudreau, Greffier par intérim et Directeur général
Marcella Boudreau, Secrétaire exécutive / Greffière adjointe

1. Ouverture de la séance

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 19 h.

2. Constatation du quorum par le greffier par intérim

Le greffier par intérim constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

01/05/23

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Patricia Bourque-Chevarie

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5. Motions et résolutions

5.1 Demande d'autorisation pour emprunt (rue Pleasant - Phase II)

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Paul Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Shediac, en vertu de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités, demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme maximale de 2 545 000 \$ devant servir aux fins suivantes :

Fin	Durée	Somme
Services relatifs aux transports		
Reconstruction de routes	15 ans	2 018 000 \$
Service d'hygiène environnementale (utilité)		
Amélioration du système d'eau	15 ans	527 000 \$

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le trésorier par intérim M. Victor Boudreau, soit autorisé, au nom et pour le compte de la municipalité de Shediac, de négocier du financement provisoire pour le Fonds de capital général et pour le Fond de capital eau selon les autorisations émises par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

MOTION ADOPTÉE

01/05/23

6. Levée de la réunion

La conseillère Patricia Bourque-Chevarie propose l'ajournement vers les 19 h 15.

Roger Caissie, maire

Victor Boudreau, greffier par intérim

01/05/23